



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00689810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 35. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 2022/006898

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par l'Arcom et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2022 :

	Subvention obtenue en 2021	Propositions 2022
Radio Bip	4 420 €	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €	4 420 €
Radio Sud	4 420 €	4 420 €
Radio Campus	4 420 €	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €	4 420 €

Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Radio Bip) est une radio associative à vocation locale et régionale créée en 1977. Sa ligne éditoriale est centrée sur les droits humains, elle donne la parole à tous. La radio compte 2 salariés, 42 bénévoles, 42 adhérents et 1 emploi aidé en contrat de professionnalisation. Profondément ancrée dans le paysage bisontin, elle est aujourd'hui le média indépendant le plus suivi du Grand Besançon. Avec plus de 11 millions de personnes par an (tout canal confondu) qui écoutent, regardent et lisent l'ensemble des supports.

Grace à son canal vidéo Média 25, elle a mis en place des partenariats de transmission en direct de manifestations culturelles, éducatives et sportives ; plusieurs transmissions ont été effectuées sur les réseaux sociaux. Elle crée des documentaires radiophoniques et vidéos avec le projet de les diffuser à travers les réseaux de distribution nationales. Elle mène des actions de formation professionnelle pour une plus grande autonomie des bénévoles et à travers ses transmissions en direct et ses captations audio/vidéo, elle mène également, des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. 80 % des émissions diffusées ont été produites dans leurs studios. En 2022, elle souhaite diversifier ses ressources, gagner plus d'indépendance financière et développer davantage le "canal écrit" avec la publication d'un magazine trimestriel qui reprendra l'ensemble des événements couverts par la rédaction. Elle va développer une application mobile qui recensera l'ensemble des reportages, concerts, conférences et directs et afin de renforcer le contenu journalistique, elle va lancer plusieurs campagnes pour l'accueil et la formation de reporters photographes bénévoles.

RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne créée en 1991. Elle compte 6 salariés, 40 bénévoles et 18 adhérents. Elle donne priorité à l'information locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon qu'ils soient politiques, sociaux ou culturels. Avec 7 fréquences, les émissions sont diffusées sur les secteurs de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. Depuis sa création, elle poursuit son projet d'être une radio de proximité, généraliste et grand public qui donne la parole au plus grand nombre, dans le souci de la diversité et le respect de l'autre. En 2021, elle a rénové ses locaux. Elle développe des actions éducatives et culturelles en proposant plusieurs émissions régulières et en ouvrant son antenne à plusieurs structures locales qui ont animé eux-mêmes des émissions régulières. Elle ouvre également son antenne à des associations de lutte contre les discriminations et en faveur de l'environnement ainsi que du développement local. Elle produit 4h13 d'émissions locales du lundi au vendredi, 4h51 le samedi et 4h09 le dimanche et participe régulièrement aux émissions du programme national de RCF. En 2022, la radio a été sélectionnée par l'Arcom pour faire partie des 13 radios émettant à partir de mi-2022 en DAB+ sur l'allotissement "Besançon étendu". Ce nouveau mode de diffusion sera en parallèle avec la FM. Les manifestations du 30ème anniversaire n'ont pas pu se dérouler en 2021, elles auront lieu en 2022 en même temps que celles liées au lancement du DAB+.

Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité qui édite et diffuse des programmes à vocation sociale et culturelle. Créée en 1983, elle compte 4 CDD, 25 bénévoles, 40 adhérents et 3 emplois aidés. Elle propose une programmation généraliste avec notamment une information locale et régionale quotidienne où des communiqués de presse et reportages sont diffusés. Elle invite des acteurs sociaux, de lutte contre les discriminations, de l'environnement, du développement local pour évoquer leurs actualités, elle soutient les artistes locaux et donne la parole aux anonymes qui souhaitent évoquer leur parcours et leur réalité quotidienne sur l'antenne. Elle diffuse des contenus musicaux de genre multiple (chansons françaises, rock, country, blues, hip hop, musiques du monde...). Elle anime des émissions sur des actions éducatives et culturelles en direction de plusieurs publics notamment scolaires, associations, institutions éducatives, personnes handicapées, populations en difficulté... Elle réalise l'intégralité de ses programmes. En 2022, elle va mettre en œuvre son activité Studio Mobil destinée à couvrir en direct les événements et manifestations dans les quartiers de la zone géographique du contrat de ville de Besançon. Elle va également réaliser une convention avec la cellule de lutte contre les discriminations, l'homophobie, la violence faite aux femmes afin de devenir partenaire des opérations de sensibilisation mises en œuvre par le réseau d'acteurs locaux, notamment le Réseau Léo Lagrange, le CIDF et Solidarité Femme.

Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Créée en 1997, elle compte 4 salariés, 1 CDD, 1 emploi intermittent, 62 bénévoles et 62 adhérents. Les programmes sont diffusés 24h/24, 7j/7, 8 760 h de programmes et plus de 400 intervenants extérieurs par an. La régie mobile, dont la radio s'est équipée, permet de réaliser des émissions en direct de nombreux lieux ou événements à travers toute la région (environ 40 plateaux sont prévus par an). En 2021, elle a mis en place son nouveau site internet "campusbesancon.fr" qui propose de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités (podcasts, système intuitif, vidéos courtes, affichage des titres...) et sa grille de programmes s'est diversifiée avec de nombreux formats courts en développement et de nouvelles émissions thématiques. De nombreux événements ont été produits en numérique leur permettant d'intensifier leurs partenariats. Pendant le confinement, elle a lancé des campagnes à destination des jeunes et étudiants pour les sensibiliser aux gestes barrières, faire connaître les dispositifs d'aides et de soutien mis en place par l'Université ou le Crous. En 2022, elle va renforcer son programme par un module régional inédit afin de poursuivre son action sur l'aire urbaine de Belfort Montbéliard et de favoriser la diffusion de programmes communs avec radio Dijon campus et d'autres radios associatives. Elle va organiser pour la 2ème année le concours régional du meilleur podcast étudiant pour donner de la visibilité à la créativité, l'expression artistique, l'écriture et l'oralité des étudiants.

Radio Shalom (99.5)

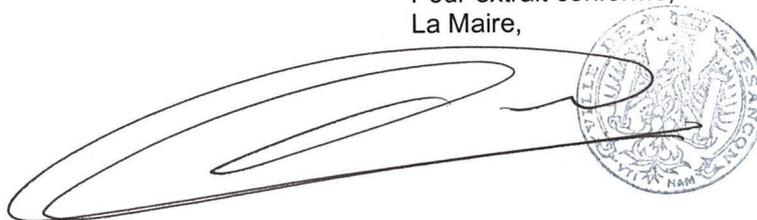
Radio Shalom Besançon est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Créée en 2008, elle compte 1 CDD, 14 bénévoles et 3 emplois aidés. La station émet 24h/24h et 7j/7 avec 6 h de direct par jour pour informer sur les actualités locales et régionales. Elle mène des actions de formation professionnelle et à travers ses émissions journalières, elle mène également, des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. En 2022, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences consacrées à la lutte contre le racisme et les discriminations en partenariat avec la LDH, LICRA, SOS-Racisme et l'Amitié judéo-musulmane, émissions communes avec Radio Sud et RCF. Elle envisage de mettre en place des conférences et concerts en association avec l'AJMF et le Relais méditerranéen pour les 60 ans des Accords d'Evian qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.023.6574.0022103.00300

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- 4 420 € à Radio Bip,
- 4 420 € à RCF Besançon,
- 4 420 € à Radio Sud,
- 4 420 € à Radio Campus,
- 4 420 € à Radio Shalom.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.